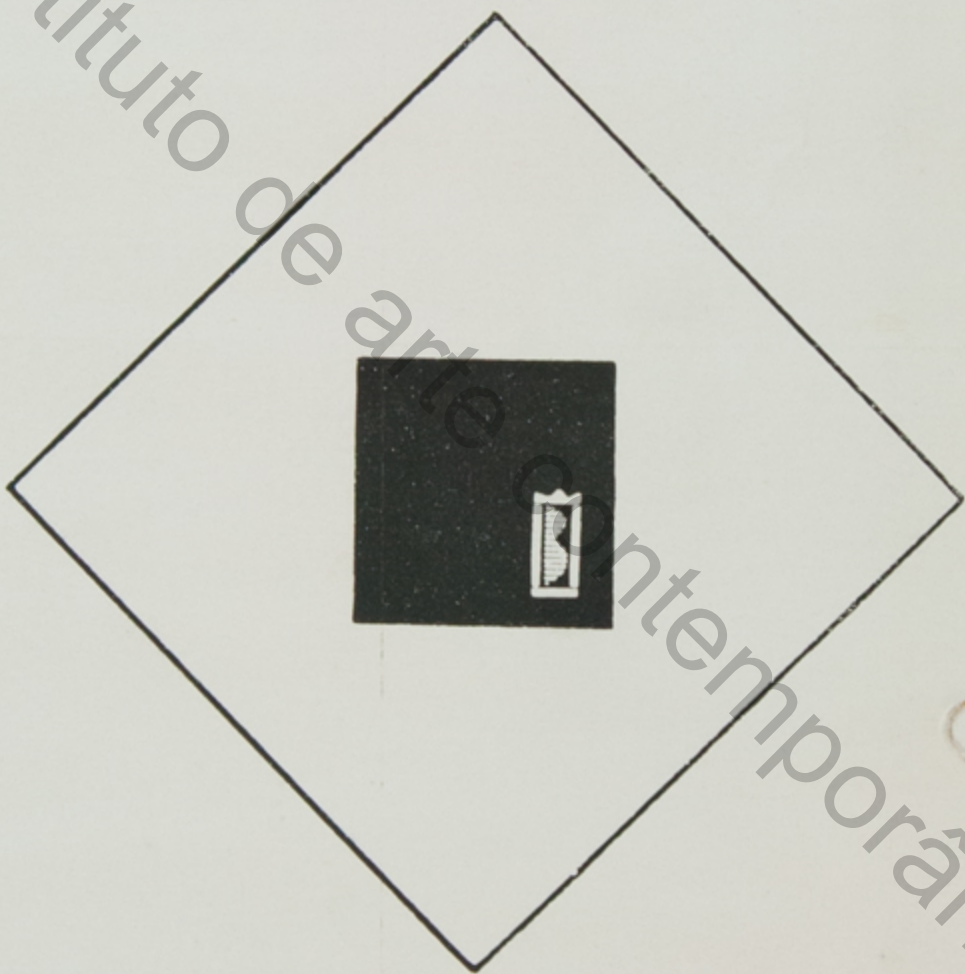


instituto de arte contemporânea



**II Biennale Internationale
de la Gravure
Cracovie 1968**

**II Biennale Internationale
de la Gravure —
Cracovie 1968.**

**La II Biennale Internationale
de La Gravure aura lieu
en Pologne en 1968
à Cracovie sous le haut
patronage du Président
du Conseil des Ministres
de la République Populaire
de Pologne et sera organisée
par le Ministère de la Culture
et des Arts ainsi que la
Société des Artistes
Polonais et le Conseil
Municipal de la Ville
de Cracovie**

Comité d'Organisation

Président

Mieczysław Wejman
recteur de l'Académie des Beaux-Arts
Kraków

Vice - Président

Witold Skulicz
artiste graveur

Commissaire - Général

Konrad Szrednicki
professeur à l'Académie des Beaux-Arts
Kraków

Secrétaire Général

Jan Mycielski
artiste peintre

Secrétaire pour les Relations avec l'Etranger

Bogusław Plaza
Vice-directeur du Bureau des Relations Culturelles
avec l'Etranger au Ministère de la Culture et des Arts

Membres

Halina Chrostowska
professeur agrégé à l'Académie des Beaux-Arts
Warszawa

Stanisław Dawski
professeur à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts
Wrocław

Franciszek Kuduk
chef du Département de la Culture
du Conseil Municipal de Cracovie

Antoni Łyżwański
professeur à l'Académie des Beaux-Arts
Warszawa

Jerzy Madeyski
rédacteur de l'hebdomadaire „Życie Literackie”
Kraków

Eugeniusz Markowski
directeur du Bureau des Relations Culturelles avec
l'Etranger au Ministère de la Culture et des Arts

Wiesław Molik
rédacteur en chef de la télévision Kraków

Jerzy Napieracz
artiste graveur

Teresa Stanisławska
rédacteur en chef du journal „Echo Krakowa”

Wojciech Wilski
directeur du Département des Arts Plastiques
au Ministère de la Culture et des Arts

Krystyna Wróblewska
professeur agrégé à l'Ecole Polytechnique
Kraków

Adam Warchał
directeur de l'imprimerie „Drukarnia Wydawnicza”
Kraków

Tadeusz Zachariasiewicz
président de la Coopérative „Młoda Gwardia”
Kraków

Secrétariat de la II Biennale Internationale
de la Gravure — Kraków 1968
Kraków, Pawilon Wystawowy, plac Szczepański 3

Le règlement de la II Biennale Internationale de la Gravure — Cracovie 1968

But

La II Biennale Internationale de la Gravure a pour but de montrer et de confronter les meilleurs oeuvres d'artistes graveurs des différents pays et de présenter la manière dont ils traitent le thème: „L'Homme et le Monde contemporain”. Ne seront reconnues comme gravures que les oeuvres réalisées en technique qui permet leur reproduction telle que: gravure sur cuivre, eau forte, bois, pierre et leurs dérivées. Monotypes et dessins sont exclus.

Date et lieu

L'exposition de la II Biennale Internationale de la Gravure sera organisée à Cracovie au mois de mai 1968 au Pavillon Municipal d'Expositions et au Palais des Beaux-Arts et va durer pendant deux mois.

Conditions de participation

1. A la II Biennale Internationale de la Gravure-Cracovie 1968 peuvent prendre part les artistes invités par leurs noms. Leurs oeuvres ne seront pas soumises à l'acceptation du Jury.
2. A cette exposition peuvent participer également les artistes qui de leur propre initiative enverront leurs oeuvres. Dans ce cas le Jury Polonais se réserve le droit de décider de l'admission de ces oeuvres à l'exposition.
3. Chaque artiste peut présenter au maximum trois oeuvres exécutées pendant les deux dernières années (1965—1967).

4. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de ne pas accepter à la Biennale les oeuvres qui n'accomplissent pas les conditions du présent règlement, qui pourraient blesser les sentiments nationaux ou religieux de n'importe quelle nation et offenser leur morale.
5. Chaque artiste invité qui voudrait prendre part à la Biennale est prié de remplir et de signer les cartes d'inscription et de les envoyer jusqu'au 31. 12. 1967 à l'adresse: Sekretariat Międzynarodowego Biennale Grafiki, Kraków, Plac Szczepański 3, Pologne. Les informations qui se trouvent dans les cartes d'inscription serviront comme matériaux pour la rédaction du catalogue.
6. Les artistes qui de leur propre initiative voudront prendre part à la Biennale Internationale de la Gravure-Cracovie 1968 sont priés de faire connaître au Secrétariat de la II Biennale de la Gravure jusqu'au 10 novembre 1967 leur adresse exacte pour qu'on puisse leur envoyer les formulaires nécessaires. Après avoir reçu les formulaires en question ils doivent suivre les dispositions du paragraphe 5 du présent règlement.
7. Ayant obtenu les cartes d'inscription les organisateurs se considèrent autorisés de photographier, reproduire, et publier par la presse, journaux et revues par film, radio et télévision les oeuvres envoyées à l'exposition sans être obligés de couvrir les droits d'auteur ou autres redevances.
8. Chaque artiste est obligé d'exprimer dans les cartes d'inscription s'il consent ou refuse la vente de ses oeuvres exposés aux musées polonais et aux autres acheteurs.
9. Chaque oeuvre doit avoir au verso les indications suivantes: prénom et nom, pays et adresse de l'auteur, titre de l'oeuvre et date de sa création, genre de technique et dimensions de l'oeuvre, valeur en dollars américains ou roubles pour les autorités douanières et compagnies de transport.
10. Les oeuvres ne doivent pas être encadrées, mais soigneusement emballées car les organisateurs ne sont pas responsables des dommages survenus durant les transports.
11. Les frais d'envoi jusqu'à Cracovie sont à la charge de l'expéditeur.
12. Les frais du renvoi des oeuvres à leurs auteurs seront couverts par les organisateurs.
13. Le non-accomplissement des dispositions du présent règlement par l'artiste le prive du droit de participer à la II Biennale Internationale de la Gravure-Cracovie 1968.

Les prix

Les prix et mentions honorables seront décernés par un Jury International composé de personnes éminentes du monde d'artistique invitées par le Comité d'Organisation de la II Biennale Internationale de la Gravure-Cracovie 1968. Au cas, ou un membre étranger du Jury serait empêché de venir il sera remplacé par un Polonais.

Le Jury de la II Biennale Internationale de la Gravure-Cracovie 1968 va classer les oeuvres en deux groupes suivants:

I groupe: sujet „L'Homme et le monde contemporain”

II groupe: thème libre

On décernera dans chaque groupe les prix suivants:

Grand-Prix. — 20.000.— zlotys

10 prix ex aequo de 10.000.— zlotys

chacun et des mentions honorables.

On a prévu également les prix décernés par des institutions et organisations diverses ainsi que des achats pour les Musées polonais.

Tous les prix seront payés en zlotys. Ils devront être dépensés en Pologne sans être transférés à l'étranger ou échangés en monnaie étrangère.

Droits des participants

Chaque participant à la II Biennale Internationale de la Gravure recevra:

1. Un diplôme commémoratif
2. Un exemplaire gratuit du catalogue
3. Une carte d'entrée permanente pendant la durée de l'Exposition.

Pendant la durée de la II Biennale Internationale de la Gravure le Comité organisera les expositions individuelles d'oeuvres des artistes qui ont reçu les Grands Prix de la I Biennale Internationale de la Gravure-Cracovie 1966.